



DROIT CONCERNANT GARDE ALTERNEE NON OFFICIELLE

Par aude34, le 01/09/2009 à 09:31

Je me suis séparée de mon amis il y a de ça environ 5 ans et nous avons eu une fille qui à aujourd'hui 8 ans. A l'époque nous nous sommes mis d'accord pour effectuer une garde alternée 1 semaine/ 1 semaine, aucun papier officiel n'a été fait. Nos situations ont évolué de la façon suivante :

- Moi je vis avec quelqu'un depuis 3ans nous allons nous marier et nous venons d'acheter une maison. Mon amis à un garçon avec lequel il a aussi une garde alternée.
- Le papa de ma fille s'est installé avec quelqu'un et à eu une autre petite fille, aujourd'hui ils viennent de se séparer. Lui est donc retourné chez sa mère (il à 30 ans) et me dit dit qu'il est dans l'impossibilité de se reloger à cause de d'éventuelles dettes qu'ils auraient contracter. Et qu'il n'en a pas envie pour le moment de toute façon.

Donc a ce jour la garde alternée se fait chez sa mere et je m'aperçois que c'est plus elle qui s'occupe de ma fille que lui, la situation destabilise quand même notre fille, et je souhaiterais la garder à chez moi (sans pour autant l'empêcher de la voir) suis je en droit de la garder à mon domicile ? quel recours je peux avoir ?

Merci de vos conseil,